N° 2382 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 22 Janvier 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, rue de la Gare, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 1 fr. 50 — Un an, 6 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 2 francs — Un an, 8 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCAUX . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, 14 Place de la Bourse, 50.

Téléphone

CHRONIQUE de la Semaine

La semaine qui vient de finir aura donnée la France et au monde le spectacle d'événements considérables.

Tout d'abord le chef du ministère avait ouvert l'ère des interpellations.

On se demande, à quelle fraction politique M. Casimir-Périer, alors Président, allait faire appel.

On soupçonnait bien une tentative vers le recul patiemment menée, mais malgré tout on espérait encore que le président de la République tiendrait compte des opinions publiques, des indications résultant de l'état d'esprit de la Chambre des Députés et en conserverait une idée vague d'une orientation à gauche de la politique générale.

On a vu comment M. Casimir Périer a compris ses devoirs et la situation.

Ne voulant pas aller de l'avant, ayant l'appréhension du radicalisme et le terreur du socialisme, il n'a évolué ni à droite ni à gauche, il a fait le plongeonnage pur.

Ce suicide s'est accompli dans la journée du mardi 15 janvier de l'an de grâce 1895.

L'épitaphe de M. Casimir-Périer est courte.

On pourra mettre sur le cercueil contenant ses dépouilles prédestinées :

« Chapelle ardente interdite, parce qu'il n'était bon à rien. »

M. Périer laissera le souvenir d'un homme qui s'est honteusement dérobé à ses devoirs à l'heure où son pays avait besoin de lui.

Il n'a pas même essayé de lutter contre les circonstances. Terrassé par elles, il s'est lamentablement affaissé.

Le bruit de sa chute devait, semblait-il, produire une profonde perturbation dans le pays. On craignait les caprices de la Bourse et des gens autrefois qualifiés, le soir de cette abracadabrante démission, sur les journaux bien renseignés.

Or, le jour de la démission de M. Casimir-Périer, la rente a baissé de *trois sous*.

Trois sous suffit à tomber un République. Il a été un président du genre de M. Casimir Périer.

Il est avoué que ce n'est pas très flatteur pour le châtelain de Pont-sur-Seine.

Par contre, il serait difficile de faire par la méthode de démonstration ad absurdum de la puissance de vie, de la force de la République, de ce régime avec solidarité assez pour subir les assauts les plus furieux sans en être même légèrement ébranlé.

Ce qui serait évènement dans une monarchie se transforme en République à l'état de modeste incident.

Casimir-Périer fait descendre les bagages de l'Elysée ; Félix Faure y fait monter les siens... par l'ascenseur.

Et la chose a lieu simplement, sans cris, sans sans satisfaction, sans échos fâcheux dans le pays.

Un président de République perdu, deux de retrouvés.

Et on ne dépense même pas le prix d'une affiche pour porter ce fait à la connaissance du peuplaillon.

Quand une forme de gouvernement est assise de cette façon, c'est qu'elle est soi de ce qu'elle peut braver de front toutes les vents de la réaction.

Pauvre Casimir-Périer !

On l'avait comparé dans la lumière des apothéoses. Il vient de plonger dans les sous-sols mystérieux et profonds.

A sa chute la rente baisse de 30 0/0.

A la démission de son successeur, la rente monte !

Horreur ! les morts vont vite !

***

Il y a des gens que la musique d'Eglise est charmante d'une façon relative et à ce propos nous avons reçu d'un de nos lecteurs du Pas-de-Calais une lettre qui nous fait entrevoir un nouveau genre de supplice pratiqué par un curé très zélé.

Dans un village de l'Artois se trouve un désespérant grand amateur de carillons.

Chaque fois qu'un des paroissiens du saint-homme rend sa belle âme à Dieu notre curé fait aussitôt exécuter des sonneries sur les plus bruyantes cloches.

Le sonneur a beau crier, jurer qu'il n'est qu'un serviteur, humble, brisé, le curé se contente de dire en roulant des yeux ébahis et en pressant des poses extatiques :

« Les anges sinent le bruit des cloches de la fabrique. Tous les bienheureux chaque coup de bras accompagne une bénédiction. »

Et Joseph qui veut bien faire son salut ou se vendre, sonne jusqu'à ce qu'il soit terrassé par la fièvre.

Les voisins enragent, blasphèment le saint nom des martyrs du calendrier grégorien, hurlent, tempêtent, menacent et, rien n'y fait.

La cloche va quand même et pour prolonger la durée du supplice du sonneur, le curé n'hésite pas à dire à ceux qui le prient de tempo en temps une pieuse recommandation.

Notre correspondant qui est déjà rodé d'une telle mise demande s'il n'est pas possible d'obtenir le curé de faire « sonner dans son cœur » et non dans le clocher.

Hélas ! non ! non ! non !

Depuis la loi du 9 avril 1895, les sonneries religieuses ne sont pas limitées comme durée.

Il y a bien un règlement établi entre le préfet et l'évêque, mais ce règlement ne dit pas si quand il y a « plusieurs cloches » elles doivent sonner toutes à la fois ou l'une après l'autre.

Notre informant correspondant n'a donc aucun moyen légal de se mettre les ardeurs du sonneur de cloche.

Le carillon est de rigueur. Il faut s'y résoudre coûte que coûte et il n'est pas une des moindres anomalies de nos règlements de police qui atténuent des peines sévères contre ceux qui se livrent à un tapage nocturne quelconque.

Le sommeil des citoyens est sacré, excepté pour le curé.

Ce dernier est libre de faire, en pareil cas, ce que bon lui semble.

C'est un moyen nouveau à ajouter à ceux qu'il a déjà à sa disposition.

En attendant, si jamais notre aimable correspondant devient sourd, nous ne saurions trop lui recommander un pèlerinage à l'île-de-Cadot en Bretagne.

Là, le grand saint-irlandais opère des miracles. Il rétablit les tympans sur le champ et fait subitement d'un citoyen qui n'entendrait pas le vacarme du canon, un homme capable de percevoir le bruit mélodieux des cloches tombant dans le trône du guérisseur de sourds.

Nous indiquons la région du miracle et nous taisons le nom de l'opérateur à la détestude des masses, mais nous ne garantissons pas ce nous mêmes, nous n'sommes pas pécheurs et mécroyants (...*peccatum et vitrescencium*) ainsi que le décrétait certain concile qui, plusieurs siècles avant les affaires du Panama, avait déjà une f...tichue opinion de l'humanité.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULECRC.

M. FÉLIX FAURE et le "Réveil du Nord"

Le Réveil du Nord a publié hier, sur le *Vrai Rôle d'un Président de la République*, un article qui a dû paraître anormal à ses lecteurs.

Le journal socialiste parle, en effet, en termes convenables, du nouveau président de la République. Il lui promet même que les socialistes le « traiteront pas qu'il s'choisit en ministère dans la majorité. »

Voici d'ailleurs le morceau, qui mérite d'être signalé :

« Le rôle du Président de la République est d'une notion simplicité : il se borne à choisir dans la majorité qui a renversé un ministère homogène politique qui chargera d'en former un nouveau. Rien de plus. Il n'est pas consulté ses préférences, mais obéir au vote de la Chambre des députés.

Telle va être la pierre de touche de la probité politique du nouveau président. Le ne sont pas ses amis qui seront au pouvoir, ce sera ceux qui n'ont donc pas la majorité législative. Ce n'est donc pas les amis qui... ou qui cause pour former le nouveau ministère, mais ceux qui seront les gens, sans être des amis, ne pactiseront le plus souvent ses idées. Ici l'arbitrage demande un sacrifice. *Si M. Faure a le courage de le faire, même deux fois, comme nous, où va son élection avec chagrin, ne pourrait s'empêcher le lui gendre justice.* Si bien vrai qu'un maître signe du nom ne doit arriver au pouvoir qu'avec ses idées et ses amis, il n'en est pas de même d'un non constitutionnel où c'est président de la République, serviteur de la France tenu d'obéir à ses représentants.

Le rôle de serviteur n'a rien, du reste, qui abaisse, au contraire. Si on sert la France, on la représente aussi à l'intérieur : *quand le président passe, c'est la République qui passe, et l'on acclame la République dans sa personne; à l'extérieur, on la respecte comme le premier de la nation qui l'a mis à sa tête.* Mais, jusqu'à ce qu'on ait revisé la Constitution, — et j'espère bien qu'on ne la revisera pas, dans le sens consulaire, — le président doit s'en tenir à choisir au ministère dans la majorité et représenter la République.

Que M. Faure essaie. Les attaques légitimes dont M. Casimir-Périer se plaignait n'en tant d'amertume, l'exécuteur qui lui succède aur. Il n'y aura pour se plaindre que ses électeurs de jeudi, les cléricaux et les radicaux.

Voilà des déclarations excellentes.

Or, le *Réveil du Nord* a relevé ; quand le Président passe, c'est la République qui passe et l'on acclame la République en sa personne.

Oui, à l'extérieur on le respecte comme le premier de la nation qui l'a mis à sa tête.

Et c'est pourquoi, tous les Français qui ont le souci du respect de la France au dehors, tous les devoir d'entourer le président de la République de leur respectueuse considération.

Après avoir tenu un tel langage, et après que M. Félix Faure a choisi, comme l'y obligait la *Réveil*, et comme le désirait d'ailleurs toute l'immense majorité des républicains, son premier ministère dans la majorité, nous espérons que le journal socialiste illicite n'hésitera pas à « rendre justice » au nouveau Président, et que nous ne verrons plus paraître dans ses colonnes des attaques aussi odieuses et aussi grossières que celles qu'il avait coutume d'adresser contre M. Casimir-Périer.

Un maître s. v. p.

C'est le titre d'un article publié dans son dernier numéro par la *Gazette de Cambrai*, organe du Comité conservateur de l'arrondissement de Cambrai.

L'organe conservateur après avoir gémi du quinquennat, sur la liberté de conscience des temps, sur le produit des sectaires juifs et francs-maçons etc., réclame à grands cris un maître.

« A grand, s'écrie-t-il, un nouveau Bonaparte chassant les jésuites à coups de bottes et parlant avec le langage de l'organe du comité conservateur de l'arrondissement de Cambrai.

Qu'en pense l'*Echo du Nord* ?

Qu'en pensent les républicains modérés qui seraient toutes d'ouvrir les bras aux prêtres chassés ?

Une grave affaire militaire

Il est de nouveau en état d'arrestation et de détention du conseil de guerre, un sous-officier d'artillerie de la garnison de Grenoble pour décrochement de deux gargouisses et d'un détonnateur.

Les deux gargouisses ont été retrouvées dans la chambre du sous-officier.

LA TYRANNIE SOCIALISTE

Le Réveil du Nord publie une lettre de M. Basly déclarant que « sa démission du groupe socialiste ne doit pas être interprétée comme un désaveu de la conduite de ses amis ».

Et le *Réveil* nous demande de reconnaître que le groupe socialiste n'a pas abusé de la signature de Basly.

La déclaration du député de Lens ne nous paraît pas suffisamment précise pour que nous accordions cette sûreté action au journal socialiste.

La question est celle-ci :

Les pontifes du groupe socialiste ont-ils, oui ou non, apposé la signature de M. Basly aux bas de certaines manifestes sans qu'on lui ait au préalable demandé son consentement.

Si oui, le groupe a véritablement abusé de la signature du député du Pas-de-Calais.

Si non, M. Basly voudra bien nous le dire nettement — et aussi M. Dérontaine.

Au surplus, nous avons déjà dit sur la question, une déclaration formelle de M. Antide Boyer.

Dans une lettre adressée au *Petit Provençal*, le député socialiste de Marseille, raconte que l'apposition des signatures, *sans assentiment préalable*, au bas des dernières manifestes socialistes a donné lieu à désinvolture, et qu'on le plaisantait lui-même à Marseille, où « *il apprenait le dernier ce qu'il avait signé.* »

Ajoutons qu'une nouvelle démission vient d'être encore adressée au groupe socialiste : c'est celle de M. Salès, député de l'Hérault.

Cela réduit le groupe à 39 membres, dont les boulangistes.

Nous espérons que de même que nous enregistrons la protestation de M. Basly, le *Réveil du Nord* voudra bien, dans l'intérêt de la vérité, reproduire les déclarations de M. Antide Boyer.

La production des alcools

La direction générale des contributions indirectes publie le tableau de la production et du mouvement des alcools pendant l'année dernière. En voici le résumé :

Production des bouilleurs et distillateurs de prés-bouche : 2,114,735 hectolitres, en diminution de 202,443 sur l'an dernier ; production des bouilleurs de cru : 214,368 hectolitres, en augmentation de 58,169. Dont une production générale de 2,329,103 hectolitres, en diminution de 147,274 hectolitres.

Le stock général à la fin de l'année dernière était de 587,414 hectolitres, au lieu de 1,056,816 à la fin de 1893.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

ELECTION SÉNATORIALE DU CALVADOS

Caen, 20 janvier. — Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui :

Inscrits 1.159
Votants 1.146
Suffrages exprimés . . 1.132

MM. Lois s Tillaye, avocat à Caen, rép. 403 v.
Paul Toutain, notaire honoraire vice-président du conseil général, républicain 385
C. Guernier, avocat à Caen, maire de Ryes, secrétaire du conseil général, républicain. 336
Voix perdues 8

Il y a ballottage

Deuxième Tour

M. Tillaye. . . . 182 voix
M. Toutain. . . . 327 »
M. Guernier. . . 294 »

Il y a ballottage.

Il s'agit de remplacer M. Jestie Anne, républicain, qui avait été élu en 1892 par 600 voix sur 1.150 votants, et réélu le 7 janvier 1891 par 1,003 voix sur 1,140 votants.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

La Municipalité du Havre à l'Elysée

Paris, 20 janvier. — Le président de la République a reçu cet après-midi, à deux heures, le conseil municipal du Havre et l'administration municipale de cette ville.

M. Louis Brindeau, maire du Havre, a dit qu'il apportait à M. Félix Faure l'écho des acclamations enthousiastes qui ont salué au Havre son élévation à la première magistrature de l'Etat.

M. Brindeau a remis ensuite au président l'adresse de félicitation votée par le Conseil municipal du Havre.

Le président de la République a répondu qu'en reconnaît sentit tout d'abord dans la délégation il est touché des témoignages qui lui étaient donnés et qu'il conviendrait à voir de son cœur n'est cachée.

Il a été profondément ému de la confiance et de la sympathie qui l'ont appelé à la présidence de la République.

Il sait qu'il n'aura jamais d'amis plus fidèles que les Havrais. Les Havrais peuvent compter sur son dévouement à la République et à la patrie.

Le service de l'Elysée

M. Le Gall, qui était inspecteur des services administratifs et financiers de la marine et qui remplissait auprès de M. Félix Faure les fonctions de chef de cabinet civil au ministère de la marine, conserve les mêmes fonctions à la Présidence de la République.

M. Blondel, depuis longtemps secrétaire particulier de M. Félix Faure, prend les fonctions de chef du secrétariat particulier du Président.

Il n'y aura que deux mutations à la Maison militaire du Président de la République : le général Berruyer va être remplacé, et le commandant de la Garenne a demandé à reprendre du service actif.

LA CRISE ministérielle

Les démarches de M. Bourgeois

Paris, 20 janvier. — Ce matin a eu lieu au ministère des finances une longue conférence à laquelle ont pris part MM. Poincaré, Bourgeois, Cavaignac et Peytral. Le ministre de l'intérieur a remis définitivement le portefeuille des finances mais il a accepté cependant d'entrer dans la combinaison pour ne pas faire avorter la constitution du cabinet.

Dans les couloirs on l'on est toujours sans nouvelle du dehors on convenait la détermination de M. Poincaré. Quelques-uns qui se prétendent bien informés assurent que M. Peytral se décidera à prendre les finances.

Nous avons rencontré M. de Verninac dont on avait parlé pour l'Agriculture. « J'ai bien été pressent, il y a quelques jours, nous dit l'honorable sénateur de Lot-et-Garonne, que M. Bourgeois m'avait accosté officiellement la mission de former un cabinet il ne m'a encore été fait aucune ouverture. »

Dans l'après-midi, M. Georges Leygues a couvert au ministère des affaires étrangères avec M. Hanotaux. M. Barthou aussi a l'entrevue.

A quatre heures M. Bourgeois se rendait à son tour au quai d'Orsay, il en sortait après avoir déterminé M. Hano aux à conserver le portefeuille des Affaires étrangères.

M. Barthou a accepté définitivement de faire partie de la combinaison avec un portefeuille autre que les Travaux publics, probablement le Commerce.

Dans les couloirs de la Chambre

D'ordinaire, en temps de crise ministérielle les dimanches n'existent pas. Les couloirs de la Chambres sont aussi nombreux que les autres jours de la semaine et les députés plus soucieux d'être renseignés sur la marche des événements, que d'observer le repos dominical viennent en foule au Palais Bourbon pour recueillir des nouvelles fraîches et des potins de couloirs.

Cette fois, la salle de la Paix est restée à peu près désertée pendant toute la journée. Cela tient d'une part à la douceur de la température, au soleil radieux qui fait de ce dimanche un vrai dimanche de printemps ; d'autre part, à la certitude absolue qu'on a depuis hier soir, d'une le conseil ministériel ne s'est pas terminé par un vote de confiance.

Pourtant, jusqu'à tout à l'heure, une différence s'était entrevu les négociations. A qui serait confié le portefeuille des finances ? M. Poincaré, malgré l'insistance de M. Bourgeois refusait de reprendre la place qu'il occupait sous le président cabinet.

M. Peytral se sourit pas d'assumer dans les circonstances actuelles une aussi lourde charge de défendre devant le Parlement un budget dont il n'est pas l'auteur, car il ne saurait être question, à l'époque où nous sommes, de préparer un budget nouveau. Quant à M. Cavaignac et Doumer dont les noms avaient été prononcés pour prendre au besoin cet important portefeuille, l'un peu sympathique à une certaine fraction de la majorité républicaine, s'est engagé trop à fond dans la quest on de l'impôt sur le revenu ; le second, malgré son talent d'orateur et son rôle de président d'assimilation, est bien un peu jeune pour remplir un pareil rôle.

Cette difficulté, la plus grosse assurément qui M. Bourgeois ait rencontrée dans ses démarches, paraît maintenant écartée.

On peut, en effet, considérer comme certaine l'acceptation de M. Peytral. L'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône avait consenti à prendre les finances pour faciliter l'œuvre de M. Bourgeois.

A l'heure présente, le député de la Marne pourrait compter sur le concours de MM. Peytral, Hanotaux, Barthou, Doumer, Cavaignac et Poincaré, ce dernier bien entendu conserve un portefeuille autre que celui des finances.

D'après les indications que nous avons pu recueillir jusqu'à la fin de la journée, M. Bourgeois prendrait l'intérieur le même temps que le portefeuille des Finances, M. Peytral les finances, M. Hanotaux les affaires étrangères, M. Cavaignac la guerre, M. Barthou les travaux publics, M. Doumer le commerce et M. Poincaré l'instruction publique. Pour les autres portefeuilles, on en est encore réduit aux conjectures, mais ils paraissent devoir être promptement pourvus de titulaires. Dans ces conditions, le nouveau cabinet pourrait être définitivement constitué de main dans la soirée.

Note officieuse

On nous communique la note suivante :

« A la suite de ses pourparlers de la journée d'aujourd'hui, M. Bourgeois s'est assuré le concours de M. Hanotaux, Peytral, Barthou, membres de l'ancien cabinet et de MM. Cavaignac et Peytral.

Il se rendra demain matin à 10 heures 1/2 à l'Elysée pour rendre à M. Félix Faure le compte de la République au courant de l'état de ses négociations. Il espère avoir terminé dans la journée.

Actions qu'à la suite d'une réunion ministère des finances, à laquelle assistaient MM. Bourgeois, Poincaré, Peytral, Hanotaux, Barthou et Cavaignac, le conseil des ministres du Conseil a obtenu l'adhésion de ces deux hommes politiques, et est rentré chez le, rue Pierre Charron, à 9 heures.

M. Bourgeois qui jusqu'alors avait constitué un cabinet démissionnaire, ne se présentera cependant que lundi devant le Parlement. En effet, le nouveau président du Conseil estime que cela lui est nécessaire pour l'examen de message présidentiel et l'étude de la déclaration ministérielle qui devra être lue le même jour aux Chambres.

LA COMPOSITION DU MINISTÈRE BOURGEOIS

10 heures du soir. — Après d'assez longues hésitations M. Cavaignac a refusé le portefeuille de la guerre. M. Bourgeois lui a alors offert de prendre les Travaux publics. Le départ de la Sarthe a accepté. Par suite de ce changement, M. Barthou passerait au ministère de la Justice.

Ce soir les portefeuilles définitive ment attribués sont les suivants :

Intérieur et Présidence du Conseil **MM. Bourgeois**
Finances **Peytral**
Affaires étrangères **Hanotaux**
Instruction publique **Poincaré**
Travaux publics **Cavaignac**
Guerre **Général Mercier**
Justice **Barthou**

On croit que cette combinaison sera officielle demain sans grands changements.

Le portefeuille de l'intérieur et celui de la justice à M. Barthou ne paraît pas définitive. On fait en effet remarquer ce soir dans le monde politique que M. Barthou devenant ministre de la justice deviendrait président du Conseil d'Etat avec lequel il a été récemment en complet désaccord, et dans ces conditions il paraît impossible qu'il conserve le portefeuille.

Ministère de Concentration

Paris, 20 janvier, 11 heures soir. — Bien que M. Bourgeois n'ait pas terminé ses démarches, le résultat de la journée paraît décisif et on considère le ministère comme virtuellement formé.

En effet, M. Bourgeois avait comme principal objectif de constituer un véritable ministère de concentration, c'est-à-dire de prendre ses collaborateurs parmi les représentants des deux grandes fractions du parti républicain.

C'est pour ce motif qu'il tenait particulièrement à obtenir le concours de M. Poincaré d'une part et MM. Cavaignac et Peytral de l'autre.

Après quelques résistances, MM. Poincaré et Barthou ont donné leur adhésion sans qui ignorer les amis de M. Bourgeois lui ont retiré son concours éventuel.

L'Amnistie

La grosse pierre d'achoppement pourrait être la question Gérault-Richard, M. Bourgeois ayant voté en faveur de l'élargissement du prisonnier de « Sainte-Pélagie ». Il n'est pas possible de faire revenir la Chambre sur la décision qu'elle a prise à la demande du Gouvernement. M. Bourgeois a pensé que le conseil national trancherait la difficulté c'est de convaincre le député socialiste dans une amnistie partielle exclusivement politique.

Cette proposition, on le sait, n'a rencontré aucune objection de la part du Président de la République, qui entend apporter dans ses fonctions la correction la plus parfaite et se refuser à toute ingérence dans les affaires, auxquels M. Bourgeois a offert des portefeuilles.

La réforme de l'impôt

Pour la réforme de l'impôt, aucune résolution définitive n'a été arrêtée.

On s'en tiendra tout d'abord au projet Poincaré sur les successions et on nous affirme qu'un essai d'impôt sur le revenu sera proposé que pourtant, unefois adopté voté.

Combinaison de la dernière heure

Minuit. — Aucune attribution de portefeuille n'est encore définitive puisque M. Bourgeois continue ses démarches. Voici néanmoins une répartition des portefeuilles qui, à la dernière heure, offre les plus grandes probabilités :

Présidence du Conseil, Intérieur **MM. Bourgeois**
Affaires étrangères **Hanotaux**
Finances **Peytral**
Justice **Demôle**
Instruction publique **Leygues**
Travaux publics **Poincaré**
Guerre **Cavaignac**
Marine **Lockroy**
Commerce **Barthou**
Agriculture **Viger** ou **Doumer**
Colonies **Delcassé** ou **Gerville-Réache**

Le bruit courait ce soir que M. Poincaré ne serait pas, toute réflexion faite, aussi éloigné qu'on le disait d'accepter le portefeuille des finances.

Dans ce cas M. Peytral prendrait vraisemblablement les travaux publics qui, après le vote de la Chambre sur les conventions prennent une grande importance.

LE GÉNÉRAL IUNG ET LA LIGUE FRANCO-ITALIENNE

Démarche auprès du général

On sait qu'à la suite de l'incident Romani, le général Iung avait donné sa démission de président de la Ligue franco-italienne.

MM. Girard, député du Puy-de-Dôme, et le marquis de Castrone, vice-présidents ; Raquez, secrétaire, et Musset, membre du comité de la Ligue, se sont rendus, hier, au département auprès de l'honorable député du Nord, pour essayer de le faire revenir sur sa détermination.

Le général est resté inébranlable. Militaire avant tout, il a déclaré qu'il était de son devoir de faire preuve de sol-dat, à propos des derniers incidents. En conséquence, il se croyait obligé de rentrer dans les rangs des membres de la Ligue, où il continuerait à travailler, comme par le passé, à l'Union des deux peuples.

Devant cette volonté bien arrêtée, les délégués se sont inclinés et ont ensuite pris congé du général Iung en lui exprimant une dernière fois leurs regrets de le voir abandonner ce poste d'honneur qu'il occupait avec tant et dignité depuis plus de dix-huit mois.

Le nouveau président sera nommé dans quelques jours, après le banquet qui doit avoir lieu le 23 janvier, sous la présidence de M. Lockroy, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Dijon. Il est très probable que c'est M. Girard, un des vice-présidents actuels, qui sera appelé à succéder au général Iung.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Mise en liberté de M. Sourdillon

Paris, 20 janvier. — M. Sourdillon, ancien rédacteur de la *Nation*, journal de défense de Dreyfus, a été remis hier sour en liberté provisoire par le juge d'instruction Bonnefoy.

M. Sourdillon a été l'ami d'Arnold Bernard, commissaire aux délégations judiciaires à la suite d'une perquisition faite dans les bureaux de la Compagnie des chemins de fer du Sud au lendemain des arrestations de MM. Félix Martin, René André et Hoche.

L'ex-rédacteur de la *Nation* était soupçonné d'avoir trouvé de faire chanter M. Hoche après le moyen de faire chanter Bernard Reinach. Fort heureusement pour lui, il a pu se disculper.

Une nouvelle plainte

Une nouvelle plainte pour tentative de chantage de la *Nation* vient d'être déposée à la Seine. Elle émane de M. Clerc, directeur du Vélodrome d'Hiver, et elle est dirigée contre le directeur d'un grand journal républicain.

Nous ne pouvons, quant à présent, donner de plus longs détails sur cette affaire.

De sûre, M. Deppler et son fidèle Chéneau en sont sauvés.

Fête socialiste

Paris, 20 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu à la Maison du Peuple une fête socialiste organisée par le Comité pour l'élection à la commandite de Montmartre.

L'assistance était nombreuse parmi laquelle les citoyens Jaurès et Rouanet, députés, Fournière, conseiller municipal de Paris, Vie de Benoit-Malon et encourage les citoyens présents à se rallier aux idées qui ont été exposées.

M. Jaurès a son tour prend la parole pour remercier les citoyens d'être venus en grand nombre apporter leur obole au comité. Il fait le procès des discours politiques et particulièrement de son exposition et à celle de son ami Rouanet.

Ses dernières paroles ont été acclamées par les cris de « Vive la République sociale ! » et « Vive la réaction ! Or fait une véritable ovation au député du Tarn.

Puis a lieu la représentation de la Pièce socialiste, drame en cinq actes, du citoyen Veyrin. Une ovation générale a été plutôt décernée à cette sensitive et sociale pièce. Cependant, elle a été levée au cri de « Vive la Commune ».

La manifestation de Saint-Quentin

Saint-Quentin, 20 janvier. — Ce matin, à dix heures, a eu lieu à Saint-Quentin (Aisne) la manifestation patriotique annoncée à l'occasion de l'anniversaire de la résistance héroïque faite aux Allemands par la population de cette ville.

Le cortège qui s'était formé devant la mairie est aussi accueilli une marche guerrière exécutée par la Lyre Saint-Quentinoise, s'est dirigé vers la place de la République, où s'élève le monument de la défense.

Sur tout le parcours se pressait une foule compacte et silencieuse, qui semblait émue par le souvenir de ces terribles journées où la résistance devenait impossible succédait le meurtre, le pillage et l'incendie.

Sur la place, devant le monument orné de drapeaux et de faisceaux de drapeaux tricolores, les autorités civiles et militaires sont groupées, entourées par les Sociétés d'anciens militaires et les Sociétés de gymnastique et de tir.

Après l'audition de la *Marseillaise*, de nombreux discours ont été prononcés. Ceux de M. Hugues, maire de Saint-Quentin, et Combarieu, sous-préfet, qui ont particulièrement remarqués.

Tout en rappelé en termes à la fois fermes et vibrants le patriotisme, l'héroïque conduite des Saint-Quentinois et leur sacrifice. M. Anatole de la Forge, qui fut le principal organisateur de la défense.

Après la démonstration une partie de la population s'est dirigée vers le cimetière, où sont enterrés bien des héros de cette sanglante journée.

Arrivée de M. le Myre de Vilers

Marseille 20 janvier. — La « *Perée* » des Messageries Maritimes courrier de Madagascar est arrivé ce matin, après une bonne traversée.

Au nombre des passagers se trouvent MM. Le Myre de Vilers, Néraud, conseiller Prévost, Renault, chancelier, Lamolle, capitaine, qui commande l'escorte de Tananarive à Majunga.

M. Le Myre de Vilers est en excellente santé et a bien voulu nous dire qu'en son avis la campagne contre les Hovas était indispensable, bien qu'elle serait longue. Sur les autre points M. Le Myre de Vilers a conservé la plus entière discrétion.

La proclamation de l'état de siège à Diégo-Suarez ne semble pas causer de trouble.

Les troupes occupent Tamatave ; le *Coq*, le *Petit-Thouars*, le *Papin* et le *Primauguet*, sont sur pied.

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 20 janvier. — La liste de protestations radicale socialiste obtient 3000 voix de majorité sur la liste de fusion des modérés et des conservateurs.

Un sergent noyé

Valence, 20 janvier. — On vient de retirer du Rhône, à Saint-Vallier, dans le Drôme, le cadavre du sergent-major Fourrier du 140e régiment de ligne, nommé T..., qui avait disparu de son régiment depuis le 2 décembre dernier.

Une enquête est ouverte.

Nouvelles Étrangères

Le capitaine Romani à San-Remo

Rome, 20 janvier. — La médecine vient de déclarer valables les raisons de santé invoquées par le capitaine Romani pour être transféré à San Remo. En conséquence, il a quitté la prison de Gaëta pour la Riviera.

Dans une lettre publiée par le *Popolo Romano*, M. Benghi propose la grève simultanée du capitaine Romani et du commandant Pelloux, mais il faudrait pour cela que les deux pays aie une attitude différente.